

*Les crédits*

des régions économiques. Comme je l'ai rapidement souligné, le gouvernement qui nous a précédés avait négligé de revoir la réalité économique des régions, avait négligé d'analyser la situation économique, de reconnaître les disparités régionales, et l'on vient nous demander de faire de la consultation avant d'accepter le projet de loi C-21. . . ? La réforme des régions économiques avait été demandée par les membres de cette Chambre, tant de notre parti que de celui d'en face, comme on dit souvent. Nous avons besoin des deux réformes, deux réformes complémentaires, et nous pouvons continuer d'aller de l'avant avec le projet de loi C-21, sachant très bien que même sans le projet de loi C-21, la réforme des régions économiques eut été faite. Et je dois nous dire bravo d'avoir eu l'oeil du futur pour pouvoir respecter, justement, les clientèles, les marchés de travail qui sont différents. C'est une réalité qu'il fallait reconnaître, et j'invite, je le répète, les membres du Sénat à respecter l'échéancier. Je les invite à respecter les travailleurs et les travailleuses du Canada pour que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1990, nous puissions mettre en parallèle ces deux réformes qui reconnaissent et qui respectent les régions périphériques dont je suis.

**M. Arseneault:** Une question!

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Je regrette, le temps des questions et commentaires est maintenant écoulé. Reprise du débat. L'honorable députée de South West Nova a la parole.

• (1520)

[Traduction]

**Mme Coline Campbell (South West Nova):** Madame la Présidente, je signalerai à la ministre, concernant ce qu'elle vient de dire au sujet des régions économiques, que la partie méridionale de la Nouvelle-Écosse a toujours comporté une sous-région jusqu'à ce que le gouvernement actuel la supprime, en novembre dernier. Ne nous lançons donc pas la pierre les uns aux autres!

Ce projet de loi est à peu près le pire. . .

**M. Reid:** Ne nous lançons pas la pierre? Le plafond serait-il en train de nous tomber sur la tête?

**Mme Campbell (South West Nova):** Le député d'en face s'étonne de ce que je demande que nous ne nous lançons pas la pierre les uns aux autres. La ministre vient de dire que c'est son gouvernement qui a grandement modifié les régions économiques. C'est peut-être vrai, mais il n'a pas accordé à une région, dont la situation économique s'améliorait encore en novembre dernier, la stabilité d'une nouvelle sous-région économique en Nouvelle-Écosse, et il en a pénalisé les habitants en

conditionnant leur admissibilité à des semaines de travail additionnelles.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'une motion spéciale. Le député qui vient de me couper la parole est lui-même de Terre-Neuve; il ne peut donc pas comprendre la norme variable d'admissibilité, car le taux de chômage à Terre-Neuve excède nettement les 15 p. 100 et que les Terre-Neuviens sont protégés par ce projet de loi comme ils l'ont toujours été dans le passé.

La motion dont la Chambre est saisie demande au gouvernement d'adopter ce que tous les gouvernements, libéraux et conservateurs, adoptent chaque année depuis 1977 et cela, pour garder la norme variable d'admissibilité au lieu de recourir à une norme uniforme de quatorze semaines.

Si cette motion n'est pas acceptée aujourd'hui par la Chambre et si elle n'est pas adoptée avant le 6 janvier, il se produira deux choses. Le gouvernement peut sourire avec fatuité, mais il va se produire l'une ou l'autre de ces deux possibilités. Le projet de loi sera adopté sans les consultations dont il a besoin et qu'il devrait avoir au Sénat, ou on supprimera la norme variable d'admissibilité. Autrement dit, tout le monde aura besoin de 14 semaines de rémunération assurable pour avoir droit à l'assurance-chômage à partir du 6 janvier.

Je me suis renseignée à l'un des bureaux locaux de main-d'oeuvre de ma circonscription et je me suis aperçue que, l'année dernière, du 3 au 6 janvier, il y a eu près de 500 demandes dans une seule région, et je partage ce bureau avec le député de South Shore. Dans cette seule région, les gens devraient passer de 11 semaines dans le cadre des normes variables d'admissibilité à 14 semaines, et à cause des dispositions du projet de loi concernant les demandes répétitives, ils auraient besoin de 20 semaines de rémunération assurable pour avoir droit à l'assurance-chômage dans la circonscription de South West Nova.

Ce projet de loi est un moyen si impitoyable de retirer des crédits à une certaine région et de lui dire qu'on ne va plus lui donner les crédits qu'elle recevait normalement comme revenu pour les Canadiens, revenu qui était dépensé dans ces localités. Comme le savent bien les commerçants, si on supprime les crédits dans une région donnée, on porte atteinte non seulement aux gens et à leurs familles qui comptent sur ces prestations, mais aussi aux commerces de base dans tous les villages, toutes les villes d'un bout à l'autre d'une région donnée.

Les retombées ne peuvent être que néfastes, et il ne faudra pas longtemps pour se rendre compte qu'on verra bientôt les gens, les jeunes en particulier, obligés de quitter des régions qui ont toujours eu une base d'emplois saisonniers, et la majorité du Canada, que ce soit au nord, à l'est, à l'ouest, au centre du Canada ou au Québec, a une base d'emplois saisonniers. Le projet de